

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE
Foncier diffus**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

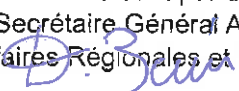
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention et son avenant passés avec la collectivité tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

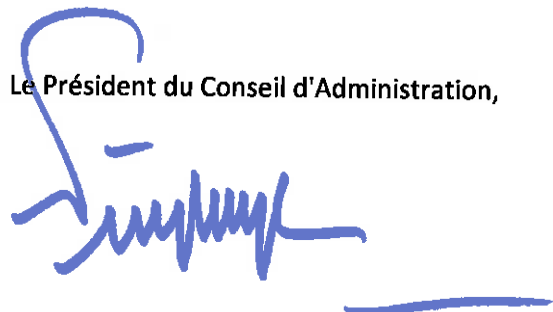
Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer, en tant que de besoin, l'avenant modificatif à la convention foncière listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE **18** JUIL. 2016
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Dominique BEMER

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B16/.....
 AVENANT CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE – Foncier diffus
 Bureau du 06/07/2016

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
<p style="text-align: center;">SAINT-MAX Rue John Fitzgerald Kennedy (F08FD400088) Avenant n°1</p>	<p style="text-align: center;">Commune de Saint-Max: <i>Convention du 23/05/2013</i></p>	<p style="text-align: center;">Prorogation des délais Modification de l'enveloppe Echancier</p>	<p style="text-align: center;">30/06/2016 600 000 € 5 ans maximum</p>	<p style="text-align: center;">30/06/2018 650 000 € 5 ans</p>